

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 11 Avril 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 66

Pouvoirs : 11

Membres votants : 77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190411-76\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2019

Date de la convocation : 05/04/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi dix-huit avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

**Etaient présents :** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur BAUDUIN Pierre, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur LOQUET Christian, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur JEHANNE Éric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur DELEU Philippe, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

**Etaient absents/excusés :** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DSECAMPS Alain, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame

TURPIN Annie, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WIRTON Philippe.

**Pouvoirs :** Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur DANIEL Jean-Claude pouvoir à Madamé NAUDAUD Nadia, Monsieur GOBRON François pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur Daniel BOUGET, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HAUTECHAUD Patrick pouvoir à Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PREVOST Lionel pouvoir à Madame VATINEL Martine, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel.

**Délibération n° 76/2019 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention de l'EPFN sur le site de l'ancien collège "Croix Maître Renault" à Beaumont le Roger**

Pour rappel, dans le cadre de la politique de résorption des friches en Haute-Normandie, le conseil communautaire du 27 septembre 2018 s'est prononcé favorablement à la signature d'une convention d'intervention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour des travaux de désamiantage et de démolition de l'ancien collège "Croix Maître Renault" à Beaumont le Roger.

L'EPFN assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et, dans ce cadre, a nommé un maître d'œuvre afin d'assurer le suivi de chantier. L'enveloppe prévisionnelle de cette opération avait été estimée à 500 000€ HT.

L'état des lieux du bâti existant a permis au maître d'œuvre de prendre en compte l'ensemble des contraintes du projet et de mettre à jour l'estimation financière.

Une enveloppe de 100 000€ HT doit être ajoutée à l'enveloppe maximale initiale ce qui porte l'opération à 600 000€ HT soit 720 000€ TTC (montant maximal du projet fixé dans la convention).

Le solde de financement soit 100 000€ HT sera pris en charge à 75% par l'EPFN, les 25% restants seront à la charge de l'Intercom soit 25 000€ HT.

L'objet de l'avenant n°1 est de prendre en compte cette évolution de l'estimation budgétaire.

Le coût maximal de l'opération pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie est porté à 150 000€ HT (représentant les 25% des 600 000€ HT) soit 270 000€ TTC (l'ensemble de la TVA est à la charge de l'intercom soit 120 000€, la TVA étant de 20%)

Une procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux sera prochainement lancée pour un démarrage à l'été 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération du 27 septembre 2018 approuvant la convention d'intervention de l'EPFN sur la friche "collège Croix Maître Renault" à Beaumont le Roger ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'intervention de l'EPFN sur la friche "collège Croix Maître Renault" à Beaumont le Roger ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Résultats du vote :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 66       | 11       | 77      | 0           | 77                 | 0      | 77   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190411-76\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2019